

Sommaire

- Éditorial p. 1
- Précarité dans l'Éducation p. 2
- Gestion des ressources humaines p. 3/4
- Sécurité, PPMS p. 5
- Rythmes scolaires p. 6
- PPCR p. 7/8
- Psychologues scolaires p. 9

Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1^{er} degré
de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,
Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,
François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,
Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,
Jérôme SINOT



Édito

"ON FERME !" CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE À VENIR !

C'est avec un peu de provocation qu'on avance le titre, mais, à bien regarder les annonces et les décisions du gouvernement depuis quelques mois, on se rend compte que nous ne sommes pas loin de la vérité. Dans l'Éducation, on assiste à un déferlement d'annonces, de bilans et de promesses pour les derniers mois du quinquennat qui ne visent qu'à redorer le bilan présidentiel et attirer dans leur filet des voix de profs aux prochaines élections.

Face à ce jeu de massacre politique qui n'est pas le nôtre, mais qui nous touche dans notre métier et nos conditions de travail, nous restons mobilisé-es pour dénoncer des mesures électoralistes qui peinent à masquer l'action catastrophique en matière d'école.

Comment imaginer que nous pourrions nous satisfaire d'une École qui est collée encore et toujours au Socle commun, d'une École où les postes annoncés n'ont pas été pourvus et n'ont pas permis de résorber le plan de destruction de Sarkozy, d'une École où les effectifs par classe n'ont pas baissé, d'une École où la réforme des rythmes scolaires a aggravé la fatigue, le dérèglement du fonctionnement en creusant les inégalités territoriales et en territorialisant son fonctionnement, d'une École où le temps de travail réel a explosé, d'une École où il a fallu attendre trois ans pour remettre en cause des programmes rétrogrades, d'une École qui souhaite des professeur-es sur-qualifié-es mais payé-es juste au-dessus du SMIC et d'une École qui génère des disparités entre métiers et de la précarité ?

Bref, tout ceci est à l'image de la politique hollandienne qui instaure aujourd'hui une Loi Travail réactionnaire.

Plus que jamais en cette rentrée 2016, pour la CGT Éduc'action, l'heure n'est pas au bilan ou au satisfécit, mais à l'action et la mobilisation !

Il y a urgence !

Jérôme SINOT

GÉNÉRALISATION DU DOMAINE DE LA PRÉCARITÉ DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

En cette rentrée 2016, le principal objectif du ministère a été de communiquer pour montrer que tout s'était très bien passé : aucun problème de sécurité grâce à la mise en place de mesures fortes et aucun élève sans enseignant-e dans la classe. Pour d'autres, soucieux également de communiquer positivement, les réelles nouveautés résidaient dans la mise en place des nouveaux programmes, l'augmentation et l'élargissement du versement de l'ISAE ou les nouveaux moyens donnés aux directeur-trices.

Pour la CGT Educ'action, la très grande nouveauté de cette rentrée est malheureusement la généralisation du recours aux personnels enseignants précaires dans les écoles.

En effet, si ce type de recours est largement installé dans le second degré (ils-elles sont près de 30 000 !), il n'en était pas de même jusqu'à présent dans le primaire. Depuis cinq ou six ans, quelques départements seulement en ont eu besoin. Si le cas le plus emblématique et problématique reste la Seine- Saint-Denis, d'autres départements parisiens ainsi que le Rhône y ont eu recours.

Cette année, les exemples, provenant de toute la France, de recrutements massifs des personnels con-

tractuels, indiquent clairement que nous assistons à la généralisation de cette gestion des ressources humaines par le ministère, les rectorats et les DSDEN. Ces derniers font d'ailleurs le plus souvent le choix de ne pas avoir recours aux listes complémentaires issues du concours de recrutement de professeur-e-s des écoles comme c'était généralement le cas auparavant. Le ministère a donc clairement fait le choix de couvrir les besoins en personnel par la précarité.

À l'heure où la communication autour de la création des 60 000 postes bat son plein, nous avons avec ces données, la preuve par l'exemple que la véritable volonté politique n'est pas de générer des emplois publics mais bien de poursuivre une politique qui n'a jamais donné et ne donne pas la priorité à l'École et qui la fragilise davantage.

Le gouvernement n'est pas revenu sur les suppressions de postes de la période 2007-2012 ; ayons une pensée pieuse pour les 5 000 postes de RASED supprimés...

Après avoir utilisé les stagiaires "masterisés" comme moyens d'enseignement, avec ces actuels recrutements massifs de personnels précaires et avec la Loi Travail, le gouvernement enfonce un nouveau coin dans le statut de la Fonction publique.

La CGT Educ'action dénonce et condamne cette situation et se battra partout où cela se joue pour exiger le recrutement de personnels statutaires et formés et pour l'arrêt du recrutement de personnels précaires.

(Communiqué de presse)



QUAND L’AFFICHAGE NE COLLE PAS À LA RÉALITÉ



Si la pratique du recours au recrutement de contractuelles est bien installée dans le second degré, il n'en est pas de même dans le primaire.

Depuis 5 ou 6 ans, quelques départements seulement y ont eu procédé. La Seine-Saint-Denis en tête, pour laquelle il a parfois été question de plus de 100 contractuelles. Les Hauts-de-Seine, Paris ou le Rhône ont également pratiqué, mais dans de moindres proportions.

Le manque criant de personnels dans l'académie de Créteil a obligé le ministère

à créer un concours spécial académique, afin de recruter de nouveaux fonctionnaires, Mais, le compte n'y est toujours pas.

Pire, la même pénurie se dessine dans l'académie de Versailles. L'année dernière, outre les Hauts-de-Seine, le

Val-d'Oise avait aussi recruté des contractuel-les.

En fin d'année scolaire, le recteur a invité les représentant-es du personnel pour leur annoncer la gravité de la situation et la décision de recruter environ 350 contractuel-les dans l'académie (dans les quatre départements). Il a évoqué le manque de personnel et la prévision d'un concours 2016 donnant moins de PES que celui de 2015. La prévision s'est vérifiée.

Les choses se sont passées assez vite. Il n'a pas été possible de construire une réponse commune au niveau académique des organisations syndicales. Dans les Hauts-de-Seine, en revanche, l'intersyndicale premier degré (CGT Educ'action, SNUDI-FO, SUD-Education, SNUipp-FSU, SE-UNSA et SGEN-CFDT) s'est réunie et

a fait des propositions communes malgré des divergences sur fond de lutte contre la Loi Travail. Ces propositions visaient au recrutement de fonctionnaires et non de contractuel-les ; par la création d'un concours spécial académique et le prélèvement sur les listes complémentaires d'académies proches qui n'y ont pas recours.

Le ministère a refusé le concours (proposé également par le recteur) et n'a même pas discuté des listes complémentaires.

C'est donc le recrutement massif de contractuel-les qui a constitué l'évènement de la rentrée à Versailles. Les DSDEN s'y sont mises dès juin ; à la rentrée il y avait déjà 80 collègues contractuel-les en poste dans les Hauts-de-Seine, par exemple. ▶▶

►► L'administration a veillé à ne pas les mettre en difficulté, ce qui est normal et, ce sont donc des titulaires qui se sont retrouvé-es les dernier-ères affecté-es (opération qui n'est pas encore terminée partout). Lorsque tous les postes vacants permettant d'affecter les derniers titulaires sans postes seront pourvus, il est fort probable que les DSDEN devront, de nouveau, avoir recours à des contractuel-les. L'administration donne des garanties sur le suivi et la formation des collègues contractuel-les. Nous savons aussi que les recruté-es en septembre seront payé-es un an et non pas 10 mois, mais il va falloir être vigilant-es sur ces sujets. Enfin, le recrutement de contractuel-les ne peut devenir une pratique habituelle qui défausserait les gouvernements et notamment celui-là de ses responsabilités dans le recrutement de fonctionnaires. Toute l'esbroufe autour des soi-disant 60 000 postes ne peut tromper personne : le compte n'y est pas, les postes supprimés sous Sarkozy n'ont pas été rétablis par Hollande.

Il faut maintenant se pencher sur les explications. Pour alimenter son mensonge et faire croire que tout allait bien, le ministère a gé-

néralisé l'utilisation des collègues stagiaires comme variables d'ajustement : on les met devant les élèves toute l'année, à mi temps, au lieu de rétablir la formation. Mais aujourd'hui, force est de constater que dans certaines académies ayant connu une forte progression du nombre d'élèves, cela ne suffit pas. On ne recrute pas assez d'enseignant-es !

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que le problème vient de la masterisation. Il est plus difficile pour des étudiant-es salarié-es de financer cinq ans d'études que trois. De plus, le misérable salaire des enseignant-es ne motive pas tellement les titulaires d'un master 2. Les propositions de la CGT Educ'action visant à remettre le concours à la licence, à rétablir deux ans de formation et à augmenter nos salaires sont sur la table et le gouvernement ferait bien de s'en inspirer. Mais il tient bon sur sa ligne de la masterisation et des mensonges sur le rétablissement de la formation.

Même si personne ne veut l'avouer, certain-es, dans l'administration, tentent de prendre les choses en main, dans un sens qui pointe objectivement la responsabilité de la masterisation. Témoin, cette expérience pilote, inau-

gurée cette année scolaire, dans la même académie de Versailles. Des étudiant-es ayant obtenu la licence en juin se sont vu proposer un cursus particulier, en alternance. Ce ne sont pas des apprenti-es, après Bac + 3, ce n'est plus possible ! L'alternance est financée par des fonds d'État, mais pas de l'Éducation nationale. Nos étudiant-es sont aidé-es à aller vers le master et le concours et suivent en M1 puis en M2 un stage en observation et un autre en responsabilité. Ils-elles ne sont ni placé-es en permanence devant élèves ni utilisé-es comme moyen de remplacement, ils-elles suivent leurs études et leur préparation au concours, c'est tout. Cela concerne entre 20 et 25 étudiant-es pour chacun des quatre départements de l'académie, et tout est fait pour que l'expérience se poursuive. Pour une part, cette expérience est une sorte d'hommage du vice à la vertu : retour déguisé du recrutement à la licence et retour réel de la formation ? Là où le bât blesse c'est que la formation en question est privatisée ; ce n'est pas l'alternance mais le retour d'une formation gratuite comme à l'IUFM ou à l'École Normale qu'il faudrait.

La CGT Educ'action observera avec intérêt cette expérience, tout en combattant la privatisation, le système de l'alternance. Elle sera attentive à ce que donnera une formation rétablie, sans souci financier, et sans la pression de la conduite de classe à mi-temps.

Jean GRIMAL



SÉCURITÉ, ÉCRAN DE FUMÉE ?

Suite aux nouveaux attentats tragiques de l'été, la question de la sécurité fut l'axe principal de la communication ministérielle en cette rentrée. Elle a largement agité les écoles et plus particulièrement les directeurs et directrices à qui on a demandé de nouvelles choses. On peut d'ailleurs s'interroger sur ces nouvelles demandes comme, par exemple, la communication du numéro de portable personnel afin d'être prévenu au cas où... En quoi cette information pourrait changer la donne en matière sécuritaire ? Pourquoi avoir fait cette demande alors que la pré-rentrée n'était pas effectuée et que les collègues étaient encore en vacances ?

La CGT Educ'action rappelle quelques éléments que le MEN devrait prendre en compte.

Tout d'abord, il n'existe aucune obligation réglementaire faite aux directeur-trice-s de communiquer leur téléphone personnel. Il n'est pas non plus prouvé que toutes les collègues en aient, l'utilisent de façon soutenue ou souhaitent le mettre en action sur les heures de cours...

Les actes terroristes survenus en France sont insoutenables pour les un-e-s et les autres, professionnels de l'éducation, parents ou élèves. Dans ces conditions, on peut aussi comprendre que certain-e-s d'entre-nous souhaitent jouer le jeu et communiquent leur numéro.

Nous ne pouvons leur interdire car communiquer de telles informations se fait sur une conviction personnelle en vue de rassurer. Ce que nous pouvons dire cependant, c'est que les règles du jeu instaurées avec l'administration doivent être claires : utilisation stricte sur les heures de services dans les écoles et pour les seuls motifs indiqués par les circulaires de rentrée liés à la sécurité... En aucun cas nous ne devons tomber dans une demande de téléphone de service, comme certain-es peuvent le faire, qui entraînerait à terme, la mise en place de permanence et des obligations à être joignable à tout moment.



Nous estimons que cette question sécuritaire ne doit pas se limiter aux SMS ou l'instauration d'exercices de sécurité supplémentaires sans que des moyens et des objectifs communs ne soient en place. Nous devons exiger que la question sécuritaire soit posée pour l'ensemble des sujets sécurité comme les sites Seveso proches des écoles. Nous devons exiger des formations et des mises à niveau pour être capables de réagir et d'intervenir au mieux. Nous rappelons aussi que la CGT Educ'action re-

vendique une direction collégiale avec un partage des tâches et des responsabilités et que cela permettrait aux collègues de ne pas se retrouver isolé-e-s face à la situation...

Depuis les premiers attentats de fin 2015, le MEN demande énormément aux seul-es collègues en oubliant ses obligations. Exigeons que notre employeur prenne ses responsabilités : soutien, accompagnement, formation, échanges et retours de pratiques. Gardons la tête froide et réfléchissons pour éviter que nos écoles soient des bunkers ou que les sorties scolaires soient limitées au plus strict minimum !

Enfin, nous dénonçons cette communication sécurité qui, en réalité, est un vaste écran de fumée pour faire oublier toutes les autres choses qui font de cette rentrée, un moment encore bien compliqué pour les collègues : recours généralisé aux contractuel-les, gestion non réfléchie des personnels non affectés à la rentrée, collègues déplacé-es au bout d'une semaine, absence de profs dans certains départements, nouveaux programmes non préparés et absence de formation sur ces derniers...

Bien essayé madame la Ministre, mais la CGT Educ'action n'est pas dupe...

Jérôme SINOT



FACE À UNE NOUVELLE PROVOCATION PENDANT LES VACANCES, LA CGT RESTE MOBILISÉE



Communiqué de presse

Soucieux de faire admettre la réforme des rythmes scolaires aux municipalités, le gouvernement avait prévu des mesures dérogatoires et transitoires concernant l'encadrement des activités périscolaires. Afin que cette réforme ne pèse pas trop financièrement sur les communes, un plan d'aide financier avait été instauré et le taux d'encadrement avait été modifié afin d'embaucher le moins de personnel possible. Ainsi, il était prévu un animateur-trice pour quatorze mineur-es âgé-es de moins de six ans et un-e animateur-trice pour dix-huit mineur-es âgé-es de six ans ou plus.

Ces aménagements ont été vécus douloureusement par les personnels des collectivités territoriales puisqu'ils dégradaient leurs conditions de travail et apparaissaient comme une négation de leur professionnalisme et de leur spécificité.

Aujourd'hui, alors que la question des rythmes scolaires n'est pas close pour les professionnels de l'École et pour les parents (renouveau des projets éducatifs territoriaux, aménagement des horaires...), le gouvernement accélère le tempo en vue des élections présidentielles de 2017. Il semble vouloir solder les affaires courantes et les dossiers suscitant des mécontentements. Ainsi, par un décret du 1^{er} août, pendant la trêve estivale, il pérennise le provisoire et l'expérimental en rendant définitif ces taux d'encadrement ainsi que les mesures dérogatoires d'organisation de la semaine sur 5 jours.

La CGT dénonce cette pratique qui nie les remarques des partenaires sociaux et qui institutionnalise davantage des pratiques dangereuses pour les enfants et les personnels intervenant dans le milieu scolaire. Pour la CGT, d'autres propositions existent et doivent être entendues par le gouvernement. Elle considère que la bataille contre cette réforme des rythmes scolaires n'est pas terminée. Pour ces raisons, la Fédération des services publics CGT, soutenue par la CGT Éduc'action, a appelé avec une large intersyndicale à une nouvelle mobilisation nationale le 19 septembre de toutes les salarié-es et de tous les agent-es concerné-es par les temps d'accueils périscolaires.

Au niveau de l'Éducation, une intersyndicale est également prévue avant la fin du mois de septembre pour un faire un point et envisager des actions à venir.

Le 14 septembre 2016



PPCR : C'EST QUOI ? C'EST QUAND ?

Le Parcours Professionnel Carrières Revalorisées (PPCR) a été largement médiatisé, principalement car M. Valls l'a imposé contre l'avis majoritaire des organisations syndicales représentatives. Il comporte deux volets principaux : mise en place de nouvelles grilles salariales et nouveau mode d'évaluation.

Explications et détails.

► Concernant **les nouvelles grilles salariales**, plusieurs choses se jouent dès janvier 2017.

Les grilles actuelles seront revalorisées de 4 à 11 points d'indices selon les échelons sans être modifiées. Ensuite, au 1^{er} septembre, ces grilles seront transformées avec, pour tous les personnels,

accès au grade identique, maintien de l'ancienneté et accès à l'indice identique ou immédiatement supérieur.

En définitive, une fin de carrière à la hors classe se fera à l'indice 821 contre 783 actuellement. En apparence, tout ceci n'est pas négligeable, mais il ne faut pas perdre de vue la perte engendrée par des années du gel du point d'indice et par l'augmentation continue des cotisations retraites. Celle de janvier 2017 sera à peine compensée par la revalorisation des grilles. C'est dire...

La grande nouveauté de ces nouvelles grilles est l'introduction d'un grade supplémentaire appelé classe exceptionnelle. Rien que le

nom fait rêver... Ce grade ne sera pas accessible à tous et toutes, mais destiné à "récompenser" les personnels en fonction de missions particulières (directeurs-trices ou formateurs-trices par exemple) ou ayant enseigné pendant 8 ans en éducation prioritaire.

Attention, 80 % de ce corps seront réservés à ces personnels, il n'y aura donc que 20 % du grade accessible au reste du personnel... Vous avez dit faible ? En créant ce nouveau grade, le gouvernement souhaite répondre à l'allongement des carrières.

En réalité, en instaurant un grade à accès fonctionnel (GRAF), il institutionnalise la rémunération au mérite et accentue les inégalités ►►



►► entre collègues ainsi que les inégalités salariales femmes/hommes.

Il y aura donc une plus grande hiérarchisation des corps et plus particulièrement des PE. L'exemple du premier degré est éloquent. La valorisation pour l'accès à ce nouveau grade des fonctions de directeur-trice d'école, (emploi occupé majoritairement par des hommes), se fera au détriment des femmes, dans un corps très fortement féminisé.

L'autre nouveauté est l'accès à la hors classe à partir de la 2^e année du 9^e échelon. Les taux promus/promouvables seront ainsi fixés pour permettre une convergence avec les taux appliqués au second degré.

► Le second volet du PPCR réside dans *l'évolution du mode d'évaluation*.

Des promotions pourront avoir lieu lors des rendez-vous carrière. Il s'agira de gagner 1 an potentiellement au cours des 6^e et 8^e échelons. Ces promotions seront contingentées à hauteur de 30 % des enseignant-e-s évalué-e-s. Globalement cela équivaut à avancer un peu plus vite qu'à l'ancienneté mais beaucoup moins vite qu'au grand choix. D'autre part, au-delà de ces quatre rendez-vous carrières, des inspections "gratuites" interviendront dans un but de conseil. Pour l'heure, rien n'est réglé et rien n'est fixé : la grille nationale d'évaluation n'est pas prête ni celle de passage de grades et la date d'application pas décidée... On attend... Cela aura une grande influence sur le caractère égalitaire ou non de la progression de



carrière et donc sur la revalorisation réelle.

Voilà comment gouvernement et ministère voient l'évolution des rémunérations des personnels de la Fonction publique. Ce sera l'héritage, léger et couvre-sexe, d'une politique salariale qui aura oublié d'augmenter le pouvoir d'achat de ses agent-es et de valoriser leur investissement et l'augmentation de leur niveau de qualification. À défaut d'être un signe positif, c'est un coup politique incertain...

Pour mémoire, la CGT Éduc'action revendique :

- une grille salariale démarrant à 2 fois le SMIC, la suppression de la hors classe et de la classe exceptionnelle,
- un avancement réparti en 18 échelons sur un seul grade, avec rythme d'avancement identique pour tous,

► l'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base,

► le versement immédiat à tous les personnels de 400 €, soit l'équivalent de 90 points d'indice, pour compenser, en partie, la perte de pouvoir d'achat qu'elles ont subie,

► l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation et le retour de la retraite à 60 ans, à taux plein (sans décote), pour une durée de carrière de 37,5 années.

Fabienne CHABERT

UN NOUVEAU CORPS ET TOUS LES PROBLÈMES SERAIENT RÉGLÉS ?

Comme prévu, la création d'un corps de psychologues de l'Éducation nationale devrait se faire avant la cessation d'activité de l'actuel gouvernement.

Le ministère a donc suivi la voie qu'il avait tracée avec l'accord des associations professionnelles et des syndicats majoritaires. Sans tenir compte des critiques ni de l'histoire des psychologues scolaires, dont Henri Wallon, leur initiateur, estimait obligatoire leur passage par la case instituteur. Il semble que la peur d'un remake de 2003 (tentative de régionaliser les COP) soit largement à la source de la ferveur avec laquelle certains syndicats du secondaire défendent la création. Mais il y a aussi cette volonté d'être reconnues comme psychologues à part entière, portée par les associations professionnelles

de psychologues scolaires, alors même que ce statut leur a été accordé il y a belle lurette. Pourtant, des tas de questions restent sans réponses ; la principale : que cherche ce gouvernement, qui casse l'Éducation nationale depuis quatre ans avec ce statut ? Qui dit qu'ensuite, au lieu d'empêcher la régionalisation des personnels, ce statut ne la favorisera pas ? Quel mouvement national va pouvoir exister avec un corps de 5 000 à 6 000 personnes ? Voici d'autres interrogations. Quid de leur rémunération ? Nous savons qu'aujourd'hui, après la suppression des 5 000 postes de RASED sous Darcos et Châtel, jamais remise en cause par Peillon, Hamon ni Vallaud-Belkacem, les liens entre les collègues chargé-es de classe et les collègues spécialisé-es, notamment les psychologues scolaires, se sont distendus.

Qu'en sera-t-il désormais avec des psychologues qui "accompagnent en tant que de besoin les équipes pédagogiques dans les actions visant la mobilisation des élèves dans leur scolarité". ?

Enfin, il faut dire un mot de ce qui nous semble la principale réponse à la première question (pourquoi ce statut). Depuis des années, le métier de psychologue scolaire évolue, en même temps que les cognitivistes prennent le pas sur les psychanalystes, dans la formation, dans les idées véhiculées. Les idées dominantes sont celles de la classe dominante, disait Marx ; voilà qui se vérifie de nouveau.

Exit le côté aide aux élèves en difficulté qui était la feuille de route des RASED. Les psychologues de l'Éducation nationale version premier degré n'ont plus ▶▶



► ► qu'une mission : "mobiliser leurs compétences en faveur du bien être psychologique et de la socialisation de tous les enfants". Rien qui ait un quelconque rapport avec la réussite scolaire et encore moins avec la promotion collective.

En revanche, bilan, diagnostic, psychologue comme gare de tri, en veux-tu en voilà... Même la prévention est conçue, non comme un accompagnement de longue haleine, mais comme une série de diagnostic, un repérage réduit aux "risques de désinvestissement et de rupture scolaires".

C'est la dernière pierre d'une entreprise de longue haleine visant à éloigner les psychologues des salles des maîtres. C'est une pierre de plus à la mort lente des RASED, en attendant que les maîtres E deviennent des enseignants de soutien et que les maîtres G disparaissent. C'est la suite logique de la ligne suivie à ce sujet par le ministère, avec la circulaire de 2014 et les pôles de ressource mettant tous et toutes les spécialisé-es dans le pot commun de la circonscription, sous la responsabilité directe de l'IEN.

La CGT Educ'action était, dès le début, défavorable à cette création d'un corps (ou, plutôt, de deux demi-corps). La perspective qui s'annonce et les conditions concrètes ne nous font pas changer d'avis, loin de là. D'autant plus qu'aux dernières nouvelles (mais nous n'en avons pas eu depuis longtemps à ce sujet), les actuels psychologues scolaires perdraient leur statut s'ils-elles ne voulaient pas intégrer le corps et deviendraient "PE". Une iniquité de plus pour ce gouvernement. Tout doit être bouclé d'ici fin 2016.

Jean GRIMAL et
Yvon GUESNIER



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549
93515 MONTREUIL CEDEX

 Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) :

Prénom : Tél. :

Mél :@.....

Département d'exercice :

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).